



Rives de Saône

LE JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-JEAN-DE-LOSNE / SEURRE



DOSSIER

La communauté de communes soutient activement le sport



ENFANCE - JEUNESSE

Le relais assistantes maternelles - parents



“ Rives de Saône ” est née voici maintenant deux ans de la volonté de 37 communes situées dans les cantons de Saint-Jean-de-Losne et Seurre d’unir leur capacité et leur potentiel de développement.

Chaque commune, en fonction de sa population, y est représentée par au minimum deux délégués désignés par le conseil municipal. L’ensemble des délégués constitue le conseil communautaire (106 membres) qui prend aujourd’hui l’essentiel des décisions conduisant à la politique de la communauté de communes. Un bureau de 26 membres valide et oriente l’action de l’exécutif communautaire. Le président et 8 vice-présidents assurent le fonctionnement de l’administration et conduisent l’exécution du programme budgétaire.

La communauté de communes est un EPCI – Établissement Public de Coopération Intercommunale – doté d’une fiscalité propre. Cette structure est peu connue des habitants. Elle a pourtant une action directe sur la vie de chacun par l’exercice des compétences dont elle s’est dotée.

En effet, collecte et traitement des déchets ménagers, contrôle des installations d’assainissement non collectif, construction et gestion d’équipements sportifs, école de musique, accueil périscolaire et centres de loisirs, portage des repas à domicile sont de son ressort. La communauté intervient également dans le développement économique local par l’aménagement de zones d’activité, la construction d’ateliers-relais pour favoriser l’implantation d’entreprises, la participation au fonctionnement et aux projets d’investissement du Syndicat

en charge du développement de la zone logistique de Pagny, le portage du projet « couverture haut débit » pour les communes non desservies.

Elle anime un ambitieux programme à destination des jeunes et des familles à travers son projet Enfance Jeunesse. Fin 2007, toutes les communes du territoire communautaire bénéficieront d’une offre périscolaire, déployée directement par la communauté ou par des associations qui ont contractualisé avec elle.

2007 est une étape importante dans l’évolution de la communauté. La définition précise de ses compétences, et du champ d’exercice de celles-ci, amène la communauté à prendre en charge des équipements majeurs : le port et la piscine de la ville de Seurre. Un défi relevé par tous les élus concernés avec détermination et une fructueuse collaboration.

Ces actions, dont la liste n’est pas exhaustive, représentent un important travail tant pour les élus que pour les personnels. Il convient de souligner ici la disponibilité des uns et le professionnalisme des autres.

À l’évidence, beaucoup reste à faire. La création récente de la communauté, l’adaptation de sa structure administrative à de nombreux domaines d’intervention, une nécessaire rigueur budgétaire, l’évolution de ses compétences mieux définies par rapport à celles des communes, l’implication forte des élus sont cependant autant d’atouts pour assurer un développement régulier et harmonieux de notre territoire. ■

Jean-Luc SOLLER
président



Rives de Saône

Communauté de Communes
Saint-Jean-de-Losne Seurre

www.rivesdesaone.fr

DOSSIER

/// La communauté de communes soutient activement le sport

LA SALLE OMNISPORTS COMMUNAUTAIRE ET LE COSEC

La salle omnisports communautaire est, sans conteste, la plus belle réalisation de la Communauté de Communes *Rives de Saône*.

Cette magnifique structure a ouvert ses portes aux sportifs le 31 août 2005 et fut inaugurée le 9 juin 2006. Elle a demandé des années d'études et de réflexion engagée dès 2004.

Le montant total des travaux et équipements est de 2 400 000 €, les aides et subventions perçues à ce jour s'élèvent à 649 077 € (État, Conseil Régional, Conseil Général, Comité National du Sport).

Ces installations sont à la disposition des sportifs de tout le territoire communautaire (clubs de basket, handball, volley, tennis, judo, karaté, boxe d'une part, lycée, collèges, écoles et centres de loisirs d'autre part). À Échenon, la Communauté de Communes gère également le COSEC. Cette salle omnisports sera, d'ailleurs, réhabilitée en 2007 : 245 000 € de travaux et 27 500 € d'achats divers sont prévus en investissements au budget 2007. Ces installations sont très largement utilisées par les sportifs des communes du canton de Saint-Jean-de-Losne (clubs, collège, écoles et centres de loisirs).

LA PISCINE DE SEURRE

À partir de la saison 2007, la Communauté de Communes reprend, en étroite coopération avec la ville de Seurre, la gestion de « l'Espace Nautique Fernand-Bonnin ». Cette piscine disposant d'un bassin olympique, magnifique structure que la commune de Seurre a su restaurer et améliorer depuis 2001, remplit assurément une mission communautaire : il était donc tout-à-fait légitime que la Communauté de communes poursuive l'effort engagé par la seule ville de Seurre.

LES AIDES AUX CLUBS

Par sa participation financière, la communauté de communes apporte, aux côtés des municipalités, son soutien aux sportifs et à leurs associations, regroupant environ 2000 licenciés.

35 350 € sont attribués sous forme de subventions annuelles de fonctionnement aux clubs dont 23 000 € aux clubs de l'OSCS (Office des Sports du Canton de Seurre). Dans le cadre du budget « Enfance-Jeunesse », un soutien financier est assuré au CDS, le « Centre de Découverte Sportive », qui est un CLSH à vocation sportive, géré par l'OSCS et implanté, depuis 2006, à la salle omnisports communautaire.

Par ailleurs, la Communauté de Communes prête gracieusement, pratiquement chaque week-end, 2 véhicules « 9 places » afin d'aider les clubs à assurer les déplacements de leurs licenciés, lors des compétitions régionales, voire nationales.

La Communauté de Communes s'est dotée également de moyens humains par l'embauche :

- d'un gardien chargé de l'entretien et de la gestion de la Salle Omnisports de Seurre,
- d'un agent d'entretien au COSEC d'Échenon,
- d'un chargé de mission, spécialiste « canoë-kayak » basé à Saint-Jean-de-Losne et intervenant pour 40% au sein du club ASVBD et 60% au service des collèges, écoles, CLSH... sur tout le territoire communautaire. Un effort est fait, dès la saison 2007, pour promouvoir la pratique de la natation scolaire :
- aide financière au transport des élèves des écoles rurales,
- gratuité des entrées à la piscine de Seurre pour toutes les classes primaires et maternelles du territoire communautaire.

BUDGET

Le budget alloué au sport en 2007 s'établit comme suit :

Investissements

Dépenses : 604 930 €
299 330 € de subventions
et Fonds de Compensation TVA

Fonctionnement

Dépenses : 392 787 €
Recettes : 73 273 €



SOCIÉTÉ

/// Service à domicile

Une part grandissante de notre population est constituée de séniors confrontés, eux aussi et en nombre croissant, à des problèmes de retraite, de logement, de dépendance et donc de solitude.

Plus que jamais les **solidarités intergénérationnelles** doivent de développer, au sein des familles bien sûr, mais aussi dans la société civile. Le vieillissement de la population est indéniable : l'augmentation des contributions sociales ou fiscales conjuguées avec la baisse des prestations est inéluctable.

La communauté de communes doit veiller à ce qu'un fossé ne se creuse pas entre les deux extrémités de l'échelle des âges et proposer des actions aux jeunes comme aux personnes âgées. Le sentiment d'exclusion n'a pas d'âge : c'est donc en conjuguant les différences que l'on **renforce le lien social et contribue à rendre notre territoire rural vivable !**



En contribuant à l'évolution et au fonctionnement du **service de portage des repas à domicile** pour les personnes âgées ou pour les personnes momentanément dépendantes du fait de la maladie, la communauté de communes, en étroite collaboration avec **les associations locales ADMR et leur fédération régionale**, s'inscrit dans cette philosophie :

- La fusion des deux services de portage
- L'harmonisation de la prestation par un passage obligé en liaison froide
- La mise à disposition de locaux adaptés au stockage et à la préparation des tournées
- L'aide à l'acquisition d'un véhicule réfrigéré
- La recherche d'un fournisseur adapté aux besoins du public (qualité, quantité, variété des plats et surtout hygiène et diététique, mais aussi fiabilité du système) en est l'expression. Facturation et suivi des coûts du service sont assurés par la communauté. La prise de commandes, la livraison et, surtout, le contact avec les personnes âgées sont du ressort des personnels ADMR qui visitent chaque jour environ **75 personnes et parcourent près de 200 km dans nos villages**. Le prix du repas est actuellement de 7,80 €. Le budget prévu pour cette action en 2007 est de 120 000 € en fonctionnement et 8 000 € en investissement. La participation des bénéficiaires équilibre en partie les coûts. ●



PAROLE
de MAIRE

Bernard ROTH
Aubigny-en-Plaine
340 habitants

Notre Communauté de Communes qui regroupe une majorité des communes des cantons de Saint-Jean-de-Losne et de Seurre a maintenant deux ans d'existence. Il est nécessaire de se poser la question de mieux connaître les domaines dans lesquels elle a agi et ce qui pourrait être encore fait.

Tout d'abord nous devons constater dans les petites communes comme la mienne que les choses évoluent assez rapidement depuis quelques années et en particulier ces derniers temps. Les relations administratives avec la Sous-Préfecture en particulier sont beaucoup plus nombreuses, cela vient aussi du fait que ces relations sont facilitées par internet ce qui fait que beaucoup de questions sont traitées directement et ce sans attendre même la convocation d'un conseil municipal ou d'une commission spécifique : dans ce domaine d'ailleurs la communauté de communes n'intervient pas.

Par contre, pour nous petites communes, les efforts faits par la communauté de communes dans certains domaines se font réellement sentir même si aujourd'hui tout n'est pas encore mis en place. Mais tout évolue tellement vite.

Un exemple précis montre que la communauté de communes a fait des efforts importants dans le secteur enfance-jeunesse permettant aux petites communes d'envisager de pouvoir bénéficier des mesures mises en place pour tous. En effet ceci n'aurait jamais pu être fait compte tenu des moyens de nos communes et aussi parce que, sans doute, les besoins ne se font pas sentir quand on reste replié sur soi-même.

De la même manière, il doit être évoqué la prise en charge par la communauté de communes du suivi des déchets, de la prise en compte du domaine mouillé, de travaux communs (piscine)...

Nous sommes, de ce fait même, sur la bonne voie ; il est simplement important de faire en sorte que :

- les communes conservent leur indépendance quant à leur gestion communale, « celle qui appartient à leur propre territoire »

- la communauté de communes se préoccupe de tout ce qui peut être mis en commun au bénéfice de chacun et de tous. Il convient ensuite de répartir les charges par exemple sur la base du nombre d'habitants, ce qui semble être un excellent mode de répartition.

Chaque commune doit donc poursuivre la meilleure gestion possible de son village et s'associer aux orientations communes proposées par la communauté de communes. ■

ENFANCE - JEUNESSE

//// Le relais assistantes maternelles - parents : une réalisation à l'échelle du territoire communautaire.



Dès 2005, la création d'un « Relais Assistantes Maternelles-Parents » fut mise en avant et très vite affirmée comme le premier projet élaboré et construit à l'échelle du territoire.

Développer des modes d'accueil diversifiés de la petite enfance devenait évident et urgent : « la première richesse d'un territoire ce sont les enfants, les femmes et les hommes qui le composent et donc le font vivre ! » Il n'y aura pas d'activité durable et réellement profitable sans eux et, vice versa, de nouvelles familles ne viendront pas habiter notre contrée si elle n'est pas accueillante et attractive.

Favoriser l'emploi des jeunes parents et particulièrement celui des femmes en offrant aux familles des accueils adaptés et diversifiés à leurs enfants, c'est le souci permanent des élus communautaires : halte-garderie, relais assistantes maternelles parents, accueils périscolaires et restauration scolaire, centres de loisirs extrascolaires...

Le RAM est une structure souple, décentralisée (siège à Pagny-le-Château) et itinérante, parfaitement adaptée et adaptable aux besoins de notre espace rural. Il permet :

- une **complémentarité** avec les autres moyens de prise en charge des enfants (école, périscolaire, halte-garderie, CLSH ...)

- le **développement de liens** :

- assistantes maternelles entre elles,
- parents → assistantes maternelles,
- parents → parents.

- la **création d'une banque de données** au service des parents qui recherchent une assistante maternelle, et des assistantes maternelles qui recherchent du travail.

- la **mise en place de rencontres d'information et de formation**.

- l'**organisation d'activités** « Enfant - Assistantes Maternelles - Parents » : ateliers d'activités manuelles, de motricité, de jeux... compléments de socialisation indispensables à un type de prise en charge individuelle de l'enfant.

Le RAM devient aussi, grâce à la compétence et au dévouement d'Isabelle Macé, son animatrice diplômée, un lieu d'échanges et de convivialité très apprécié. Il peut être également un lieu de médiation en cas de problème administratif ou relationnel « employé/employeur ».

Merci à tous ceux qui ont œuvré à la création du RAM, aux assistantes maternelles et aux parents qui, très vite, ont compris qu'il n'y avait pas concurrence entre les diverses structures (Halte-garderie, Périscolaire, RAM), mais, au contraire, complémentarité.

Merci également aux municipalités qui mettent à disposition du RAM des locaux adaptés et confortables et, tout particulièrement, la commune de Pagny-le-Château, site central du RAM, qui nous prête en permanence un bureau à la mairie et sa salle des fêtes chaque semaine, en attendant l'entrée en service des locaux définitifs.

Le service « Enfance-Jeunesse » du territoire coordonne plusieurs structures :

- le relais assistantes maternelles parents (RAM) pour les 0 à 6 ans implanté à Pagny-le-Château
- la halte-garderie Frimousse pour les 0 à 3 ans à Seurre
- les centres de loisirs périscolaires sans hébergement mais avec restauration
- les centres de loisirs d'été et des petites vacances, gérés soit directement par *Rives de Saône*, soit en partenariat avec les associations : ADMR, les 3B, les Tournesols, les Loups affamés, la Péniche, la Régalade.

Quelques chiffres :

- 636 440 € dépensés en 2006 soit 11,2% des dépenses totales de fonctionnement de *Rives de Saône* dont 340 563 € à la charge de la collectivité après déduction des subventions de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).
- 13,5 emplois (équivalents temps plein) sur notre territoire, ce qui représente 46 personnes : 3 à temps plein, 43 à temps partiel.

Ce qui permet d'accueillir :

- 795 enfants pendant les congés scolaires,
- 580 enfants sur les temps périscolaires.

À la rentrée de septembre, la totalité du territoire devrait être couverte par ce dispositif.

Contact : 03 80 77 92 72

ÉCONOMIE



/// En chantier

L'aménagement du territoire passe par des équipements et des travaux.

La Communauté réalise pour son propre compte ou pour le compte des communes adhérentes, sous convention de mandat, différentes études et différents travaux pour soutenir les activités sportives, le tourisme mais aussi l'activité économique.

Actuellement, différentes études sont en cours pour la réalisation d'un stade d'eau vive entre Pagny et Esbarres, l'aménagement d'une aire de services pour camping-cars à Saint-Jean-de-Losne. À l'Étang Rouge : consultation d'un architecte, notamment pour engager des travaux d'aménagement d'une salle de réception et la réalisation de WC pour les handicapés.

Pour soutenir le développement touristique, l'instauration de la taxe de séjour permet de conforter l'activité des deux offices de tourisme par le renouvellement du classement, l'harmonisation des sites internet et la poursuite des chemins de randonnée sur l'ensemble du territoire. Le produit de la taxe de séjour est reversé à 75% aux deux Offices de Tourisme. Différentes actions de promotion de notre territoire ont été initiées.

Zone d'Activité Économique (Z.A.E.)

En matière de développement économique, la communauté viabilise et commercialise la zone d'activité économique « Terreau de Lée » à Seurre. Elle procède à l'acquisition de réserves foncières afin de proposer de nouveaux emplacements après réalisation de cette première zone.

La surface disponible est de 3 ha environ, cinq entreprises sont attendues, générant une trentaine d'emplois. Le montant des investissements réalisés par *Rives de Saône* est de 570 000 € HT environ au total (acquisitions foncières, travaux d'aménagement de la zone d'activité, aménagement de l'accès par un tourne-à-gauche depuis la RD 976). Le coût des travaux est couvert par la vente des terrains et des subventions de l'État et du Conseil Général, à l'exception de l'accès qui sera pris en charge par *Rives de Saône* pour 134 000 €.

ATELIERS-RELAIS :

Poursuivant son effort de développement et d'implantation d'entreprises, la communauté a engagé **un programme d'ateliers-relais** afin de fixer sur le territoire une entreprise de bateaux-hôtels. Cet effort accompagne les politiques locales à **destination des activités fluviales**.

Pour plus de précisions, rejoignez notre site internet à la rubrique « Développement économique ».

/// Technoport de Pagny

C'est au cœur de l'Europe que se développe aujourd'hui le technoport de Pagny.

En Bourgogne, à la croisée des grands flux européens, le technoport est **une plateforme logistique multimodale** (voie d'eau, rail, route), à égale distance des ports du Nord et de la Méditerranée.

Doté d'un **port fluvial** (conteneurs et vrac), d'une darse avec quai pour les bateaux fluviaux maritimes, il est le terminal le plus au nord de l'axe Rhône-Saône à grand gabarit, et ouvre un débouché direct en Méditerranée et un accès aux marchés asiatiques et américains.

Relié directement au **corridor ferroviaire** européen nord-sud, il est également desservi par un **échangeur autoroutier** sur l'A36 et la convergence A6, A31, A39.

L'exploitation du technoport est assurée par le Syndicat Mixte du Technoport de Pagny (SMTP) qui est composé du Conseil Régional de Bourgogne, du Conseil Général de la Côte-d'Or, et de la Communauté de Communes *Rives de Saône*. Son président est François Patriat.

Les missions principales du Syndicat Mixte sont :

- **la gestion et l'exploitation des équipements** portuaires et du réseau des infrastructures internes,

- **la promotion et la commercialisation** du technoport.

Pour permettre l'évolution de ce site trimodal, une révision du PLU (plan local d'urbanisme) est en fin de réalisation sur les 4 communes de Pagny-le-Château, Pagny-la-Ville, Labruyère, Chamblanc.

Le technoport de Pagny est une véritable opportunité de développement économique de notre Val de Saône, car le commerce maritime mondial est en pleine expansion. La plateforme d'éclatement logistique de Pagny est un bon choix stratégique permettant de diminuer les coûts énergétiques de transport, de désengorger le trafic routier de la vallée du Rhône et donc de réduire les rejets de gaz à effet de serre pour notre environnement. Gardons confiance, c'est notre avenir.



//// Horaires d'ouverture des déchetteries

SEURRE	Été 01/04→31/10	Hiver 01/11→31/03
lundi	14h/18h	14h /17h
mercredi	14h/18h	14h /17h
jeudi	14h/18h	14h /17h
vendredi	9h30-12h/14h-18h	14h /17h
samedi	9h30-12h 14h-18h	9h30-12h 14h-16h30

SAINT-USAGE	Été 01/04→31/10	Hiver 01/11→31/03
lundi	14h/18h	14h /17h30
mercredi	14h/18h	14h /17h30
jeudi	14h/18h	
vendredi	9h30-12h/14h-18h	14h /17h30
samedi	9h15-12h 14h-18h	9h15-12h 14h-17h30

AUVILLARS-SUR-SAÔNE	Été 01/04→31/10	Hiver 01/11→31/03
mercredi	14h/18h	14h /17h
samedi	9h-12h 14h-18h	9h30-12h 14h-17h

LAPERRIÈRE-SUR-SAÔNE	Été 01/04→31/10	Hiver 01/11→31/03
mercredi	14h/18h	14h /16h30
samedi	9h-12h/14h-16h30	9h-12h

BRAZEY-EN-PLAINE	Horaires à l'année
lundi	14h/18h
mercredi	9h/12h30
vendredi	9h-12h/14h-18h
samedi	14h-18h

Venez chercher
 votre sac de tri



solide, précis sur les consignes de tri et très logeable, il vous sera indispensable ! Vous pouvez vous le procurer **GRATUITEMENT** en mairie ou à la Communauté de communes bureaux de Seurre et d'Échenon.

EN BREF

Soutien

Soutien financier aux associations caritatives suivantes : Les Restos du Cœur, Le Secours Catholique, Le Tremplin, ADCCO, Arc-en-Ciel .

Subvention de 3 000 € à l'Hôpital de Seurre pour participation au financement du poste d'agent du patrimoine

Haut débit internet

Une centaine de foyers a adhéré au dispositif « Technologies alternatives » proposé par le Conseil Régional de Bourgogne et le Conseil Général de Côte-d'Or et développé par Numéo. Accès au réseau prévu vers le 15 Juillet.

ADMR

Le service de portage des repas à domicile est harmonisé sur l'ensemble du territoire ; il est basé à Seurre et géré par l'association locale de Saint-Jean-de-Losne. La communauté met à disposition un local et des équipements adaptés.

Contact : 03 80 29 92 10

Étang Rouge

Les associations et la communauté participent à l'entretien régulier des 5 ha du domaine : travaux d'aménagement d'une salle de réception et d'un WC pour handicapés, à l'étude.

Offices du Tourisme

Les deux offices ont désormais un site internet :

<http://www.tourisme-seurre.com>

et <http://www.saintjeandelosne.com>

Halte gaderie de Seurre

Travaux d'entretien et remplacement de toutes les fenêtres.

TPC

Les délégués ont voté l'acquisition des locaux ; le bâtiment accueillera le siège de *Rives de Saône*, un hôtel à bureaux et un espace enfance-jeunesse.

Piscine

Ouverte du 2 Juin au 2 Septembre, entrée gratuite jusqu'à 6 ans, enfant jusqu'à 16 ans : 1,80 €, adultes : 3 €. Tarif groupe, abonnements, nous contacter au 03 80 20 45 16

COSEC d'Échenon

Inauguration de la piste d'athlétisme et du sautoir, jeudi 20 Juin, en présence des entreprises et des élus, à l'occasion d'un tournoi interclasses primaires.

Rives de Saône

15 bis Grande rue du Faubourg Saint-Michel

BP 67 - 21250 Seurre Cedex

Tél. : 03 80 20 48 54 / Fax : 03 80 20 89 39

Ouverture au public du lundi

au vendredi de 8h à 12h

Directeur de publication **Jean-Luc Soller**.

Mise en page **Fuglane, Dijon** / Impression **sur papier recyclé**.

ISSN EN COURS